

LA FÊTE LAÏQUE fait de la retape

 Un courrier publicitaire du CAL aux écoles fait bondir les profs de religion et de CPC.

► *“Merci d’avance pour votre soutien à cette merveilleuse aventure que vont pouvoir vivre les enfants”* : c’est ainsi que le directeur du Centre d’action laïque (CAL) du Brabant wallon, Paul Knudsen, clôture un courrier adressé le 27 novembre à des écoles communales de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L’homme demande aux directions les coordonnées (adresses mail et/ou numéros de GSM !) de leurs professeurs de morale *“ainsi que de CPC”* pour leur proposer des flyers à distribuer aux élèves.

“La merveilleuse fête” en question est la Fête laïque de la jeunesse, en perte de vitesse depuis l’avènement du cours de philosophie et de citoyenneté (CPC).

Pas mal de parents ont déplacé leurs enfants du cours de morale vers deux heures de CPC par semaine. Résultat, *“les profs de morale n’ont plus qu’une heure de cours, au mieux ; ils doivent courir entre six à huit implantations pour avoir un horaire complet”*, nous explique M. Knudsen. *“Ils ont moins de temps pour s’investir et expliquer ce qu’est la Fête laïque, le flyer que nous leur proposons leur facilite la tâche.”*

L’OBLIGATION D’INFORMATION fait partie du programme du cours de morale. Mais certainement pas du CPC qui, par essence même, se doit de rester neutre. Le courrier du CAL a donc fait rugir le Collectif des profes-

seurs de religion/morale et CPC (C.O.R.M.E.) qui y voit une tentative de prosélytisme, interdit dans l’enseignement non libre.

“C’est un jeu dangereux : si le professeur se fait le relais de cette promo pour la Fête laïque, le CPC perd sa neutralité, or c’est justement pour cette raison que des parents sont allés en justice : pour avoir le CPC !”, bondit Fabrice Ligny, membre du collectif. *“Si les évêques ou les imams demandaient de distribuer de tels folders pour leurs fêtes, on aurait plus de réactions ! L’image de la laïcité est mieux tolérée que celle des religions, elle est pourtant subventionnée comme les cultes... Il faut laisser les professeurs tranquilles dans leurs classes, ils savent ce qu’ils ont à faire. Aux directions de filtrer ce genre de démarches, or ce courrier est arrivé jusqu’à nos casiers dans certaines écoles. La ministre (Mme Schyns, Ndlr) doit remettre les points sur les i, surtout que ce n’est pas la première fois que ça arrive”*, fustige M. Ligny.

“J’ai peut-être tourné ma phrase de façon malheureuse, ma volonté n’était pas d’instrumentaliser les professeurs de CPC”, glisse M. Knudsen. *“Je pensais informer les enfants dont les parents n’ont pas demandé de dispense pour le cours de morale...”*

La polémique fera l’objet d’une question parlementaire lors de la prochaine Commission de l’éducation.

Cécile Vrayenne